



Genre, registre, formation discursive et corpus

Monique Sassier

DANS **LANGAGE ET SOCIÉTÉ** 2008/2 n° 124 , PAGES 39 À 57

ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME**

ISSN 0181-4095

ISBN 9782735111817

DOI 10.3917/l.s.124.0039

Date de mise en ligne : 19/06/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-langage-et-societe-2008-2-page-39?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Genre, registre, formation discursive et corpus

Monique Sassier

Laboratoire Printemps, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Monique.Sassier@uvsq.fr

Ce texte vise une appropriation de concepts, élaborés ou retravaillés par Pierre Achard, utiles à la prise en compte du langage en sociologie. La pensée d'un auteur disparu peut être abordée suivant deux voies principales. L'une est historique et tend à figer les concepts dans le cadre d'un cheminement intellectuel particulier, l'autre instaure un déplacement de ces concepts par une reprise susceptible de les modifier. Ceux-ci restent alors vivants, au sens où l'on oppose une langue vivante à une langue morte. Le dessein que nous poursuivons ici part d'une approche s'apparentant à la première – dans la dimension de scrupuleuse prise en compte des données disponibles – pour accéder à la seconde. Il s'agit de dégager le plus honnêtement possible une compréhension de notions complexes mais qui nous semblent essentielles.

Le cadre théorique et méthodologique des travaux dont nous ferons état est la sociologie du langage :

Nous voyons dans la sociologie du langage un élément central de la sociologie générale. [...] Un fait est social en tant qu'il est signifiant, [...]. En posant explicitement la question du rapport entre les significations sociales et le langage, nous avons l'ambition d'aboutir à un renouvellement méthodologique. (Achard 1996a: 5)

Une sociologie du langage qui étudie le rôle du langage dans les processus sociaux envisage les "actes effectifs" et les "situations pratiques" sous l'angle de leur structuration sociale: ce qui, dans un acte, est social – plutôt que

“quels actes” sont sociaux. L’acte de langage comporte de multiples aspects, du fait de la pluralité des séries dans lesquelles il est pris. L’envisager comme acte social, c’est “filtrer” sa stabilité dans le système régulé des rapports sociaux, cette composante de son sens que le locuteur partage avec d’autres, dans la série des actes analogues, en indépendance relative de la singularité du locuteur. (Achard 1995a: 82)

Genre, registre, formation discursive et corpus forment un ensemble complexe de notions inter-reluées. Le registre (discursif) occupe une position centrale et entretient des relations, de natures très différentes, avec chacun des autres pôles.

1. Registre, terme polysémique

Que ce terme soit polysémique n’a rien pour surprendre; c’est le lot commun de bien des vocables. Cependant, les choses se compliquent lorsque, comme c’est le cas ici, un même terme reçoit des définitions techniques, substantiellement – mais subtilement – différentes, dans des domaines connexes ou apparentés. Il y a tout d’abord l’acception *registre de langue*, que Françoise Gadet présente comme une formulation politiquement correcte, en ce qu’il gomme l’aspect « évaluation hiérarchique », de *niveau de langue*:

Une fois reconnu le rôle inégalisant de la norme, une fois compris le processus qui, dans une logique de fonctionnement linguistique peut conduire à la faute, il reste que, parmi les formes “correctes”, il y a encore de l’inégalité, liée à la variation des situations de parole. On en rend compte généralement avec la notion de “niveaux de langue”, que l’on croit quelquefois débarrasser de ses implications d’évaluation hiérarchique en la remplaçant par “registres de langue”.

L’application la plus courante concerne le traitement du lexique dans les dictionnaires. On est ainsi habitué à voir des formes qualifiées de: vulgaire, argotique, populaire, familier, courant, soutenu, littéraire, archaïque... On caractérisera par exemple *soufflet* comme littéraire ou soutenu, *claque* comme familier, et *torgniole* comme populaire; le fait que *gifle* soit courant (standard) ne se dit généralement que par l’absence de toute autre précision. Mais ces classifications appellent un certain nombre de restrictions.

On relèvera avant tout la part de subjectivité qui intervient dans les jugements, mise en lumière par les disparités entre les dictionnaires. Ainsi, par exemple, *cocu* est donné comme “populaire” par le *Dictionnaire du français contemporain*, “vulgaire” par le *Robert*, “familier” par le *Petit Larousse*...

Les désignations des registres ne sont aucunement satisfaisantes, car elles ne distinguent pas stratification sociale (ex. “populaire”) et stratification stylistique (ex. “soutenu”). Or, étant donné qu’il n’y a pas de locuteur à style unique, il serait nécessaire de croiser les catégories et de distinguer, par exemple, du “populaire soutenu” et du “populaire familier”. (Gadet 1989 : 18-19)

L'ouvrage intitulé *Sociolinguistique, Concepts de base* (Moreau 1997) en donne une description plus confuse. On y passe subrepticement de l'évocation d'un type de situation sociale (l'emploi de « registre » recoupe alors celui de « niveau de langue ») à celle de type d'activité (« commentaires de parties de base-ball », par exemple) :

Le terme *registre* a été proposé par Reid dans les années 1950 pour désigner une variété linguistique appropriée à une situation sociale particulière. De même, pour Ferguson, l'étiquette renvoie à un sous-système linguistique caractérisé par un certain nombre de constructions spécifiques et réservé à des situations circonscrites. C'est cet emploi qu'on retrouve, par exemple, dans ses écrits sur le registre enfantin (celui qu'on utilise en s'adressant à des enfants) ou sur les commentaires de parties de base-ball à la radio. La notion de registre se distingue de la notion labovienne de *style*, en ce que le premier n'est pas défini en termes de formalité, mais plutôt en fonction d'une situation spécifique et de l'emploi qu'on y fait d'un lexique spécialisé et d'un ensemble précis de constructions grammaticales. Ainsi, certains registres, tels celui des commentaires de parties de base-ball à la radio, combinent des constructions informelles et formelles d'une façon qui serait à peu près inconcevable dans toute autre situation de communication. D'autres registres sont caractérisés par l'emploi de constructions qui seraient autrement impossibles ; par exemple, le registre des recettes de cuisine permet l'omission d'objets directs, de sorte que les passages *Laissez mariner pendant 12 heures et Servez avec du pain pita grillé*, qui sont tout à fait normaux dans le contexte d'un livre de cuisine, ne sauraient convenir dans la langue usuelle, où *mariner* et *servir* requièrent un objet direct explicite. (Auger 1997 : 238)

On verra que l'usage que Pierre Achard fait de *registre* repose aussi sur des différenciations en termes de types d'actes ; cependant, ces actes ne sont pas à considérer comme des données empiriques isolées mais à voir comme pris dans le système régulé des rapports sociaux. Par ailleurs, alors que les usages les plus répandus mêlent « situation spécifique » et emploi « d'un lexique spécialisé et d'un ensemble précis de constructions grammaticales », Pierre Achard introduit une rupture conceptuelle radicale entre, d'une part, les textes¹ appartenant à une série relevant d'un même type d'actes (registre) et, d'autre part, l'organisation particulière des formes langagières que peut présenter l'ensemble de ces textes (genre associé).

2. Registre discursif et corpus

Le *registre discursif* que l'on trouve chez Pierre Achard n'est ni un descripteur directement applicable à des données empiriques, ni un principe classificatoire [« Un registre n'a pas d'existence absolue » (Achard 1993 : 89)] ; il

1. « Texte » est à comprendre en un sens large qui, en particulier, ne limite pas son acceptation à l'écrit.

est au fondement de la sociologie du langage, en ce qu'il est, en particulier, condition de pertinence du corpus :

Les corpus reposant en général sur des fonctionnements sociaux et non purement linguistiques, leurs choix relèvent de l'hypothèse sociolinguistique. La circulation effective des discours entre des locuteurs partageant une même place sociale est une condition de la pertinence du corpus. Cette condition de pertinence désigne le registre discursif. (Achard 1989 : 47)

En l'absence de définition unique et répétée, la notion de registre discursif peut être cernée grâce aux multiples emplois définitoires qui en sont faits. Le nombre de ces emplois est trop important pour que tous puissent être reproduits ici ; nous renvoyons le lecteur aux textes originaux.

« Le type d'acte renvoie à la notion de registre » (Achard 1995a : 83), registre qui est « la circulation effective des discours entre des locuteurs partageant une même place sociale » (Achard 1989 : 47), une « accumulation de "textes" dans un même voisinage » (Achard 1995a : 84), « une zone de pratiques suffisamment voisines et cohérentes pour partager une même indexicalité régulée par une répartition institutionnelle des rôles sociaux » (Achard 1995b : 8), « l'organisation institutionnelle et sociale des formations [discursives] » (Achard 1996a : 12). La définition comme « accumulation de "textes" dans un même voisinage » bien qu'incomplète, nous semble être la plus opérationnelle en ce qu'elle donne des outils concrets pour l'élaboration d'une hypothèse de registre (nous y reviendrons) ; précisons par ailleurs que cet article (1995a), expressément consacré aux notions qui nous occupent ici, est, parmi les textes publiés que nous connaissons, celui qui présente le plus de développements théoriques. L'incomplétude signalée tient dans l'absence de précision quant à ce qu'il convient de comprendre par « même voisinage ». On sait par ailleurs que l'utilisation que Pierre Achard fait de ce terme repose sur sa signification en topologie (en particulier, un voisinage permet de définir un ouvert, gage de stabilité). Cependant, une compréhension intuitive de la notion de voisinage suffit ; signalons que René Guitart, mathématicien, a élaboré un concept (nommé *assimilation*) trouvant une application reposant sur cette compréhension intuitive et ne nécessitant aucun pré-requis mathématique.

Remarquons tout d'abord que deux objets ne sont dans un même voisinage que sous un certain angle, d'un certain « point de vue »² pour reprendre l'expression de René Guitart. Par exemple, le diamant et la mine de crayon à papier sont dans un même voisinage du point de vue de leur

2. En ce sens technique, « point de vue » ne suppose *a priori* aucune subjectivité : du point de vue du vent, une chaîne montagneuse est un obstacle ; qu'il faille de l'humain pour « dire » la chose est un autre problème.

composition (carbone), alors que l'on ne peut en dire autant du point de vue de leur coût... De la même façon, dire que des textes sont dans un même voisinage présuppose l'existence d'un point de vue pour lequel ils sont dans ce même voisinage. Par exemple, deux textes en français sont dans un même voisinage du point de vue de la langue utilisée; un texte et sa traduction sont dans un même voisinage du point de vue de leur contenu (du moins, peut-on l'espérer). Tous les dits et écrits de ce jour sont dans un même voisinage du point de vue de leur date de production. On pourrait multiplier les exemples; ils sont d'ores et déjà en nombre suffisant pour montrer deux choses: (1) un voisinage n'est jamais absolu, il est relatif et sous-tendu par un point de vue; (2) deux textes quelconques étant donnés, il existe au moins un point de vue pour lequel ils sont dans un même voisinage.

Ainsi, la donnée d'un point de vue permet la constitution d'une liste de textes qui sont dans un même voisinage pour *ce* point de vue. Ces points de vue n'ont pas tous le même type de pertinence; ils ne permettent pas tous d'appeler « registre » l'accumulation de textes qu'ils constituent en voisinage. Or les indications sur le type de points de vue susceptibles d'être au fondement d'un registre sont suffisamment récurrentes pour lui donner consistance. Il me semble en ressortir qu'un registre discursif est une accumulation de textes dans un même voisinage, celui-ci étant sous-tendu par le système régulé des rapports sociaux; les textes pouvant ainsi s'accumuler (s'accumuler d'eux-mêmes, un registre n'est pas un corpus)³ sont liés à une « zone de pratiques suffisamment voisines et cohérentes pour partager une même indexicalité régulée par une répartition institutionnelle des rôles sociaux. » Ainsi en arrive-t-on à une formulation compacte que nous proposons comme définition: un registre discursif est une accumulation de textes dans un même voisinage; celui-ci, sous la dépendance d'un point de vue formulable en terme de type d'actes, relève du système régulé des rapports sociaux.

Ce système régulé des rapports sociaux existe indépendamment du regard du sociologue ou d'un quelconque individu pouvant constituer ou définir un point de vue; il est toujours déjà là au moment de l'analyse, et, conséquemment le registre aussi, même si celui-ci a besoin d'être constitué en corpus pour acquérir une visibilité. Affirmer l'existence⁴, indépendante

3. Les textes qui s'accumulent en registres sont des matérialités non substantielles.

4. Qu'une telle affirmation « trahisse » une posture épistémologique de type réaliste est un fait; nous remarquerons cependant que le réalisme n'est pas nécessairement naïf, encore moins positiviste; une proposition intéressante à ce sujet est développée par Alan F. Chalmers sous le nom de *réalisme non figuratif*. Pour résumer brutalement:

du regard de l'analyste, de registres discursifs n'implique en aucune manière que ceux-ci se donneraient à nous; l'élaboration d'un corpus repose sur une hypothèse de recherche que l'on pourrait formuler comme suit: « le point de vue que je choisis pour construire mon corpus sous-tend la relation de voisinage constitutive d'un registre existant dans le monde social » [« La presse est un bon candidat au statut de registre. » (Achard 1995a: 91)]. Faire une telle hypothèse, c'est faire une hypothèse de registre, faire l'hypothèse, quitte à être amené à la modifier ou la relativiser, que ce que l'on imagine pouvoir être un registre en est effectivement un:

On peut alors faire fonds sur l'organisation interne de l'énonciation pour étudier l'organisation sociodiscursive des phénomènes sociaux. Cette étude n'est pas purement empirique: il faut savoir comment choisir les discours dont on cherchera l'homogénéité, en procédant par des aller et retour où les hypothèses initiales seront mises en question ou relativisées.

La forme la plus simple de l'hypothèse initiale est celle d'un *registre discursif* que l'on pourrait définir comme jeu de langage, style de vie, place sociale abstraite ou légitimité. Non que ces définitions soient synonymes, mais le registre n'a d'existence sociale que si elles ont un recouvrement suffisant. (Achard 1993 : 87)

Pour étudier un registre, il faut le constituer en corpus (c'est-à-dire, en l'occurrence, procéder à un échantillonnage). Imaginons qu'il soit possible⁵ qu'un registre compte suffisamment peu de textes pour que l'on puisse l'étudier dans son intégralité. Alors, corpus et registre sont composés d'une même liste de textes; il n'en reste pas moins que ce sont des objets distincts: le registre est premier, peut passer totalement inaperçu et demeure indépendant du point de vue de l'analyste (contrairement au corpus); seul ce que l'on pourrait nommer *representamen*⁶ de registre est, en tant qu'objet tel qu'il est vu, soumis à l'influence de l'observateur. Un *representamen* de registre est ce qui est mis pour un registre (réel ou imaginé), pour l'analyste (et ses lecteurs...).

La constitution de corpus en vue de l'étude de fonctionnements sociaux repose sur l'existence de registres sans que, le plus souvent, ces notions soient clairement distinguées alors même que c'est l'existence indépendante

le réalisme non figuratif est réaliste en ce qu'il pose l'existence d'un réel, et est non figuratif en ce qu'il ne suppose pas l'accessibilité de ce réel.

5. Ce qui est proposé ici n'est qu'une expérience par la pensée; un registre étant un ouvert topologique, il ne peut être identique à un fermé – ce qu'est un corpus –, sauf à être l'univers (au sens mathématique) dans son entier.
6. Nous empruntons ce terme à Peirce pour la définition qu'en donne Gérard Deledalle dans l'article « Peirce (Charles Sanders) 1839-1914 » de *Encyclopædia Universalis* (CD Rom, version 8): « quelque chose qui est mis pour quelque chose, pour quelqu'un ».

du registre qui est garante de la pertinence du corpus ; qu'une hypothèse de registre s'avère erronée et la pertinence du corpus associé peut être mise à mal, mais pas son existence matérielle. Par ailleurs, je peux décider d'étudier l'ensemble des textes écrits par des personnes mesurant entre 1,75 m et 1,80 m. Ce point de vue permet la construction d'un corpus, même si sa pertinence est très discutable. Tous ces textes sont dans un même voisinage du point de vue de la taille de leur auteur ; il est cependant difficile de prétendre que ce point de vue repose sur un type d'acte dans le système régulé des rapports sociaux, ni qu'il existe « une zone de *pratiques* suffisamment voisines et cohérentes pour partager une même indexicalité régulée par une répartition institutionnelle des rôles sociaux » : il ne s'agit pas d'un registre.

Un corpus est une accumulation de textes dans un même voisinage sous-tendu par un point de vue d'analyse. On pourrait nous objecter qu'un voisinage construit un ouvert alors qu'un corpus, se constituant par coupure, est nécessairement un fermé. Or prendre des textes qui sont dans un même voisinage n'est pas prendre tous les textes dans un voisinage donné ; dans le cas où l'on considère un voisinage donné, constituer un corpus, c'est découper un fermé au sein d'un ouvert (ce dont la topologie s'accommode fort bien). Si, dans la définition de « registre », la notion de voisinage traduit une existence de stabilité, dans celle de « corpus », elle traduit une exigence d'homogénéité, cette homogénéité restant sous la dépendance du point de vue d'analyse ; ce qui nous conduit à la question fondamentale : quel corpus, pour quoi faire ? (et comment ?)

3. Un mot pour deux choses

Dans *La sociologie du langage*, Pierre Achard utilise le même terme (registre) pour signifier deux objets de nature différente. C'est, tout d'abord, l'objet ayant une « existence sociale » (Achard 1993 : 87) que nous avons tenté de cerner, mais c'est aussi l'idée, qu'à tort ou à raison, s'en fait le chercheur. Dans un passage de cet ouvrage, l'objet *vu* vient prendre la place de celui à *regarder*, le représentamen de registre se superpose au registre ; en d'autres termes, l'objet de connaissance vient recouvrir l'objet réel :

Comment pratiquement se construit un registre discursif, qui, rappelons-le, est, d'abord, une *hypothèse de recherche* destinée à saisir certains éléments de la construction sociale du sens ?

J. Boutet (1989) analyse des entretiens où des ouvriers et ouvrières parlent de la qualification comme un corpus, c'est-à-dire une série d'énoncés relevant d'une même pratique sociale, homogènes dans leur structure interne et dans leur valeur pragmatique. De telles homogénéités représentent un essai

de coupure raisonnable entre des pratiques en cohérence dans des réseaux suffisants (existence d'un milieu) et un extérieur, entre une hypothèse et une catégorisation assumable par les acteurs, etc. (Achard 1993 : 89)⁷

Mais alors, et comme en témoigne le passage lui-même, il n'existe plus de distinction entre « registre » et « corpus intelligemment constitué » : le registre discursif, qui est, ici, « d'abord, une hypothèse de recherche », « se construit » à la manière d'un corpus, devenu « série d'énoncés relevant d'une même pratique sociale », définition qui rejoint celle donnée ailleurs pour registre. Or la distinction qu'il convient de faire entre corpus et registre apparaît clairement, ainsi que nous l'avons vu, dans de nombreux textes de l'auteur ; par exemple :

Corpus et registre

Un registre est un ensemble empirique⁸ (ouvert) de discours assignables à une même catégorie de sources d'énonciation, et donc suffisamment voisins dans la pratique pour partager une même indexicalité. Constituer un corpus, c'est faire l'hypothèse que l'ensemble (fermé) d'événements discursifs attestés et documentés (extraits d'une "archive") que l'analyste a sélectionnés peuvent témoigner du fonctionnement catégoriel du registre par renvoi aux genres associés. (Achard 1996b)

Nous ne nous arrêtons sur ce point que parce que certaines discussions ont fait apparaître ici un sujet de controverse. En effet le passage précédemment cité peut sembler ravalier le registre au niveau d'un artefact, par négation de l'existence « réelle », c'est-à-dire indépendante d'un éventuel regard porté dessus, de registres discursifs participant de la constitution du monde social. Or, et dans le même texte, les registres discursifs ont

7. Le texte se poursuit ainsi : « Un registre n'a pas d'existence absolue. On peut considérer le discours scientifique comme un registre. A un niveau plus fin, la physique, ou la physique quantique, etc., peuvent être considérées comme des registres. À un niveau plus englobant, l'écrit, ou la modernité peuvent aussi être considérés comme des registres. À tout registre on doit associer un genre (caractérisation interne par des éléments linguistiques, représentant l'énonciation non marquée du domaine). L'intervention d'éléments externes au genre – par exemple un *vous* dans un texte scientifique – aura une valeur *marquée*. »

8. Un « ensemble empirique » n'est pas un ensemble d'objets qui seraient réunis (par l'analyste ou par quiconque) de façon empirique ; l'expression « ensemble empirique » réfère à un modèle mathématique : « Nous nous proposons d'étudier ces effets de répartition, en nous basant théoriquement sur le modèle des "ensembles empiriques" de J. Bénabou. » (Achard, 1996a : 24) Un ensemble empirique X est ce qui est observé par un espace topologique I. Mais « observer » n'est pas « voir » : l'existence d'un ensemble empirique ne dépend pas du fait d'être vu. Par ailleurs, un ensemble empirique n'existe pas nécessairement dans le « monde réel » : l'ensemble des dahus des Alpes est un ensemble empirique.

une « existence sociale » (Achard 1993 : 87), et doivent être inventoriés et décrits (on ne saurait avoir besoin d'inventorier et décrire ce que l'on construit soi-même) :

Les registres discursifs, dont l'inventaire et la description ouvrent à la sociologie générale de nouvelles perspectives théoriques, sont des rapports relativement stabilisés entre des formes (syntaxe, lexicque, énonciation) et des pratiques sociales (Achard 1993 : 91-92).

De façon plus générale, on pourrait montrer que l'auteur assume, de fait, une posture épistémologique s'apparentant à un réalisme (consistant à penser qu'il y a des phénomènes n'ayant aucun besoin d'être regardés pour exister) dépourvu de la supposée naïveté souvent utilisée pour discréditer et reléguer dans les « poubelles de l'histoire » quelque forme de réalisme que ce soit. On citera, à titre d'exemple :

La sociologie, se voulant scientifique, même dans un sens modulé par l'épistémologie spécifique aux sciences humaines, doit supposer que les systèmes qu'elle décrit ont une matérialité (Achard 1989 : 39).

Mais on se gardera de confondre réalisme et positivisme. Ainsi trouve-t-on dans « Linguistique et histoire » (Achard 1984a : 26-27) une évocation des dangers inhérents à « la confusion entre ce dont peut parler une discipline et les différents niveaux de la réalité qui sont visés à travers ce discours » ; l'auteur ajoute : « Or en histoire, comme d'ailleurs dans les sciences sociales en général, la prétention à l'objectivité mérite d'être relativisée ».

N'ayant pas rencontré – hormis celui cité, extrait de *La sociologie du langage* (Achard 1993) – d'autre passage superposant registre et hypothèse de recherche (donnant, en conséquence, pour synonymes registre et hypothèse de registre), nous pensons que cette apparente confusion résulte de la nécessité qu'il y avait à mettre en garde le lecteur d'un ouvrage destiné à un public relativement large contre une tentation de positivisme. Du point de vue des éléments théoriques propres à l'auteur qui y sont introduits, la lecture montre que l'objectif n'était pas d'en faire un exposé théorique et technique consistant (au sens fort) mais d'en donner à voir certains aspects tout en montrant comment la problématique générale s'insère dans le cadre des rapports entre linguistique et sociologie.

4. Genre (associé à un registre)

La notion de genre est tellement liée à celle de registre qu'il nous a été impossible de l'éliminer des citations faites précédemment. En effet, bien que « le genre ne constitue pas *en lui-même* le registre » (Achard 1993 : 88), « à tout registre on doit associer un genre (caractérisation interne par

des éléments linguistiques, représentant l'énonciation non marquée du domaine) » (Achard 1993 : 89), ou encore « au registre pourra donc être associé un genre, c'est-à-dire une répartition inégale des formes. » (Achard 1995a : 84)

Le premier point à noter est que le *genre* (associé à un registre) ne reçoit de description qu'en termes de formes langagières; il relève d'une analyse linguistique.

Le registre discursif ainsi désigné doit aussi être décrit en termes énonciatifs. C'est dire que les contraintes de genre discursif qui s'y exercent (repérables sous forme de typologie des repérages énonciatifs) imposent des éléments de description linguistique à la situation commune aux énoncés du registre. (Achard 1989 : 47-48)

Ou encore :

[Le *registre discursif* étant] une zone de pratiques suffisamment voisines et cohérentes pour partager une même indexicalité régulée par une répartition institutionnelle des rôles sociaux. On est en droit de s'attendre à ce que ces contraintes institutionnelles se traduisent par des contraintes non arbitraires sur l'usage des marques linguistiques, et notamment sur celles dont le fonctionnement est le plus tributaire de l'indexicalité, à savoir les déictiques. On appellera *genre discursif* cet ensemble de contraintes non arbitraires. (Achard 1995b : 8-9)

Cependant,

Un registre ne présente pas des caractéristiques de genre strictement homogènes, il se caractérise plutôt par une forme d'énonciation non marquée, liée à l'acte initial de se situer dans le type d'activité qui le définit; à partir de là des formes d'énonciation peuvent apparaître de façon marquée, manifestant soit son organisation interne, soit la possibilité toujours laissée au texte de construire une "sortie" locale de la situation standard de l'acte. (Achard 1995b : 9)

Par exemple,

L'intervention d'éléments externes au genre – par exemple un *vous* dans un texte scientifique – aura une valeur *marquée*. (Achard 1993 : 89)

On trouve de façon récurrente l'explicitation de l'origine de la distinction *genre/registre*. Au-delà d'une indication de source, cette explicitation offre un éclairage intéressant sur les notions elles-mêmes :

L'idée de l'association entre genre et registre résulte initialement de la remarque de Benveniste (1966) sur le fait que le passé-simple en français n'apparaît que dans certains usages de la langue et que ces usages (le "récit historique") s'accompagnent de l'absence des marques de personne. (Achard 1995b : 9)

Ou, de façon plus précise,

Par exemple, lorsque E. Benveniste appelle “récit historique” le récit au passé-simple, il y a lieu de distinguer le *registre* récit historique (qui existe virtuellement dans toutes les langues) et le *genre* récit au passé-simple, qui ne peut exister qu’en français et peut être utilisé dans des circonstances qui n’ont rien à voir avec l’histoire. (Achard 1996a : 12)

L’étude des genres privilégie la linguistique de l’énonciation :

L’hypothèse de base sur laquelle repose la théorie du discours est la suivante : *il est possible de mettre en rapport les activités sociales (registres) et des contraintes de forme (les genres discursifs) que l’on peut décrire en s’appuyant sur la linguistique de l’énonciation.* (Achard 1996a : 12)

On observe, dans les textes de Pierre Achard, une évolution quant à ce qui ressortit au genre. Le cœur en est toujours constitué des repérages énonciatifs. Les répartitions lexicales en étaient expressément exclues en 1989, tout en étant vues comme participant de la caractérisation interne (c’est-à-dire langagière) des registres :

Les genres sont, du point de vue de la caractérisation interne, bien plus importants que les éléments dits de *contenu*, bien que ceux-ci (lexique) jouent également un rôle en raison de l’existence d’une tradition discursive liée au registre – ce que, après M. Foucault (1969) et J. Guilhaumou (1992) on pourrait appeler un *effet d’archive* : discours qui se répètent sous des formes voisines dans des environnements socio-institutionnels voisins. (Achard 1993 : 88-89)

Dans des textes ultérieurs, les répartitions lexicales peuvent être vues comme intégrées au genre en tant que « répartition inégale des formes » ; l’affiche *SLADE* les présente comme lui appartenant de plein droit :

Corpus et genre

Traiter un corpus, c’est, pour le sociologue du langage, soumettre son hypothèse de constitution (le registre) à l’épreuve de l’existence d’invariants formels (*i.e.* : de genres associés). Une des façons possibles d’accéder à ces genres est d’étudier la distribution du vocabulaire à l’intérieur d’un tel corpus. (Achard 1996b)

Mais il faut prendre garde qu’il ne s’agit jamais de les considérer en termes de champs sémantiques (ce qui est le propre de l’analyse de contenu par opposition à l’analyse de discours), mais en termes d’appropriation différenciée (selon les registres) de formes lexicales.

L’étude de la répartition des repérages énonciatifs, d’une part, celle de la répartition des formes lexicales, d’autre part, ne sont pas homogènes. D’un côté, on observe la mise en œuvre d’un système fermé, présentant un fonctionnement linguistique fixe par exemple, « *je* est l’“individu qui

énonce la présente instance de discours contenant l'instance linguistique je" » (Benveniste 1966 : 252). De l'autre, est en cause une appropriation-déformation d'un système présentant une certaine plasticité.

L'analyse des discours suppose de prendre en compte de façon complémentaire deux dimensions : l'organisation de l'énonciation en rapport avec le placement social, qui est un rapport reposant sur la dimension déictique et est motivé en synchronie ; l'effet d'accumulation de l'interdiscursivité, arbitraire en synchronie, et qui constitue l'horizon de mémoire du fonctionnement notionnel. (Achard 1989 : 43)

Une telle conception rejoint la notion de dialogisme (Volochinov-Bakhtine), chaque attesté, comme acte, n'a pas un sens propre (n'est pas pré-interprété dans une série particulière) mais est à la fois acte d'appropriation des registres auxquels il prétend, et acte dont l'interprétation est objet d'affrontement entre appropriations possibles. (Achard 1995a : 90)

L'effet d'accumulation de l'interdiscursivité (ou *effet d'archive*) résulte d'un phénomène diachronique (même si l'échelle de temps peut être modeste), mais opère en synchronie et de façon différenciée selon les registres ; il induit deux types de contraintes sur le discours en train de se faire :

- * une contrainte de genre par le biais du « choix », *a priori* non réfléchi, des formes langagières utilisées,
- * une contrainte de sens (« araignée » ne réfère pas au même objet dans l'exposé d'un naturaliste ou dans un précis de plomberie).

L'effet d'archive participe de la formation discursive, sans que la seconde puisse être réduite au premier. Une contrainte s'exerçant sur le sens sans que l'effet d'archive suffise à en rendre compte s'observe facilement (par exemple, la forme « Marx dit que » dans les écrits marxistes des années soixante que nous avons étudiés revêt massivement la valeur « argument d'autorité »).

5. Registre et stabilisation notionnelle

L'observation de la construction discursive d'une notion au sein d'un registre, sur la base du repérage de la répétition et de l'environnement contextuel d'un lexème dans un corpus soigneusement choisi, peut être facilitée par l'utilisation de logiciels lexicométriques. L'automatisme des procédures informatiques facilite la mise à distance de la compréhension spontanée de l'analyste mais ne dispense pas celui-ci de toute intervention interprétative ; il s'agit de faire l'imbécile⁹ intelligemment :

9. On aura reconnu la formulation de Michel Pêcheux : « Comment alors ne pas aller jusqu'au bout, et ne pas reconnaître que la prétention d'analyser des discours met nécessairement en jeu ce que j'appellerai *un parti pris pour l'imbécillité*? Faire l'imbécile : c'est-à-dire

Comme dans le cas de la situation, on visera à décrire le fonctionnement des notions d'un registre en termes de leur stabilisation. Cette stabilisation ne peut, selon moi, intervenir que par rapport à un registre et suppose une convergence mettant en jeu l'infini, et par conséquent la transformation de la série empirique en régularité limite, ce qui oblige l'analyste à assumer l'hypothèse de régularisation.

Dans la pratique, tout nouveau discours intervenant dans un registre est susceptible, s'il est intégré effectivement, de modifier celui-ci. La stabilisation à laquelle l'analyste parvient n'est donc pas absolue, mais représente une hypothèse sur un état du processus social. Cependant, aussi innovateur soit-il, le nouveau discours ne peut modifier le registre que dans la proportion définie par sa pondération. (Achard 1989 : 48)

Hormis le cas des néologismes, la construction d'une notion en discours ne part pas de rien ; un « effet d'accumulation de l'interdiscursivité, arbitraire en synchronie, et qui constitue l'horizon de mémoire du fonctionnement notionnel » est toujours déjà là au moment où un nouveau discours vient modifier cet horizon de mémoire¹⁰. Il ne s'agit pas de rejeter la conception saussurienne de la langue :

Les matérialités discursives reposent sur le fonctionnement langagier. Celui-ci doit être envisagé comme une sorte de niveau zéro du fonctionnement discursif : il est ultra-social en ce sens qu'il échappe complètement à la maîtrise du sujet, et de ce fait a-social en ce qu'il n'est pas en lui-même support de différenciation de places sociales ou d'effet discursif. Ce qui signifie qu'il n'est pas en lui-même porteur de sens mais seulement de virtualités de sens. On dira qu'il s'agit d'un fonctionnement formel, et son étude est l'objet propre de la linguistique. (Achard 1989 : 40)

Les registres ne sont pas étanches, ne serait-ce que parce que tout locuteur est pris successivement ou simultanément dans une multiplicité d'entre eux. La stabilisation des significations des lexèmes au sein de la langue commune (c'est-à-dire que l'on partage en commun) se construit, dans une diachronie longue, de l'intégration¹¹ partielle des stabilisations intervenues au sein des divers registres, sous réserve que celles-ci soient entérinées par la « masse parlante »¹².

décider de ne rien savoir de ce qu'on lit, de rester étranger à sa propre lecture, d'en rajouter systématiquement sur le morcellement spontané des séquences, pour achever de libérer la matière verbale des restes de sens qui y adhèrent encore... » (Pêcheux 1981 : 16)

10. « En fait, aucune société ne connaît et n'a jamais connu la langue autrement que comme un produit hérité des générations précédentes et à prendre tel quel. » (CLG : 105)

11. Au sens mathématique de « somme continue ».

12. Expression reprise de Saussure ; dans le même chapitre, consacré à la diachronie [« Immutabilité et mutabilité du signe » (CLG pp. 104-113)], celui-ci précise, parlant

Du fait de voir « la valeur notionnelle d'une unité signifiante [comme] la somme pondérée de ses emplois pertinents préalables » (Achard 1989 : 43) ne découle pas qu'il faille partir à la recherche de tous ces emplois pour cerner ladite valeur. Non seulement une telle entreprise serait, d'un point de vue pratique, vouée à l'échec, mais encore – et c'est, d'un point de vue théorique, un argument autrement pertinent – rien ne permet, en diachronie, de déterminer si tel ou tel emploi doit être pris en considération. En effet, aucun critère ne permet de discriminer un emploi novateur destiné à être entériné par la « masse parlante » d'un autre, sans avenir. Il en découle, comme l'avait signalé Saussure, la nécessité de travailler en synchronie. Le problème se pose alors d'élaborer une sémantique qui, dans le cadre de la théorie de la valeur saussurienne, intègre la dimension dialogique résultant de la répartition inégale, dans l'espace social, des significations.

Dans *Fondements de sémantique discursive*, Pierre Achard développe une proposition de modélisation permettant de rendre compte de la stabilité (provisoire) d'une notion vue comme prise dans l'espace social. Cette modélisation s'inscrit dans le cadre plus large d'une « élaboration théorique du monde social (une sociologie) [tenant] compte de la dimension langagière des processus sociaux » (1996c : 14). L'auteur est amené à séparer conceptuellement « un univers de “points de vue”, ou de “situations réelles”, dont la description doit se prêter à une définition de voisinages entre situations », noté I, et « un univers X d'objets du monde. Ceux-ci sont à considérer, non directement mais à travers ce qu'en “voient” les éléments (points de vue) de I » (*idem*). L'autonomisation de I par rapport à X est heuristique. Les points de vue qui le constituent sont portés par des individus en tant qu'ils occupent une place dans l'espace social, mais I n'est pas un ensemble d'individus au sens plein du terme; en particulier, la dimension de singularité individuelle est hors champ. X (univers d'objets du monde) regroupe tout ce qui, ayant une composante langagière, est susceptible d'être « regardé » depuis I. Il ne s'agit pas d'un ensemble d'objets au sens restreint du terme, mais de ce qui est « objet d'attention ». I et X se construisent mutuellement (les éléments de I ne sont pas des observateurs passifs). La description de la structuration de I par X est une sociologie; la description de la structuration de X par I est une sémantique :

de la langue: « sa nature sociale est un de ses caractères internes ». Aussi ne pensons-nous pas qu'il y ait lieu de rejeter Saussure au nom de Bakhtine; le second est complémentaire du premier dont il prolonge la réflexion sur le plan diachronique.

Quand on travaille ainsi que nous le faisons dans un univers discursif en examinant les situations [au sein de I], les ensembles considérés et leurs propriétés topologiques concernent la sociologie des situations. Cependant, l'opération d'image réciproque attache ces ensembles à des objets du monde, et on est tenté constamment de faire des situations ainsi décrites des propriétés des objets. Bref, [de transformer] "Va est l'ouvert des observateurs i qui voient a de façon stable" [en] "Va est l'ensemble des objets a typiques" [...]. Cette tentation, qui en quelque sorte annule le déplacement sociologique de la sémantique, pour tenter de la "ré-intérioriser" est cependant trop insistante pour ne pas s'interroger à ce sujet.¹³ (Achard 1996c: 30)

Suivent quelques pages relativement techniques mais qu'il importerait d'exploiter. Elles ouvrent la voie à une sémantique reposant sur des bases théoriques radicalement nouvelles, tant par rapport aux sémantiques par traits qu'à la sémantique du prototype de Georges Kleiber.

6. Formation discursive

Cette notion, pour connu que soit son nom, n'en est pas moins la plus difficile à cerner, non seulement chez Pierre Achard, mais aussi chez les auteurs qui en sont à l'origine, à savoir Michel Foucault puis Michel Pêcheux. La tâche n'en est rendue que plus ardue par le fait que Pierre Achard, tout en précisant qu'il reprend la notion de ces deux auteurs (conjointement), n'indique que très rapidement comment cette appropriation s'articule sur les définitions originelles qui, d'un côté comme de l'autre, ne sont pas nécessairement d'une limpidité absolue:

– chez Michel Foucault:

Dans le cas où on pourrait décrire, entre un certain nombre d'énoncés, un pareil système de dispersion, dans le cas où entre les objets, les types d'énonciation, les concepts, les choix thématiques, on pourrait définir une régularité (un ordre, des corrélations, des positions et des fonctionnements, des transformations), on dira, par convention, qu'on a affaire à une *formation discursive*, – évitant ainsi des mots trop lourds¹⁴ de conditions et de conséquences, inadéquats d'ailleurs pour désigner une pareille dispersion, comme "science", ou "idéologie", ou "théorie", ou "domaine d'objectivité". On appellera *règles de formation* les conditions auxquelles sont soumis les éléments de cette répartition (objets, modalité d'énonciation, concepts, choix thématiques). Les règles de formation sont des conditions d'existence (mais aussi de coexistence, de maintien, de modification et de disparition) dans une répartition discursive donnée. (Foucault 1969 : 53)

13. Des modifications du texte original, signalées par des crochets, étaient rendues nécessaires par la présence de références techniques qu'il eût été trop long de développer ici.

14. Ironie de l'histoire: c'est bien à la « lourdeur » que, par le jeu de « l'effet d'archive » ces mots ont acquis, que nous sommes confrontés ici...

– chez Michel Pêcheux :

On parlera de *formation idéologique* pour caractériser un élément susceptible d'intervenir, comme une force confrontée à d'autres forces, dans la conjoncture idéologique caractéristique d'une formation sociale, en un moment donné ; chaque formation idéologique constitue ainsi un ensemble complexe d'attitudes et de représentations qui ne sont ni "individuelles" ni "universelles", mais se rapportent plus ou moins directement à des *positions de classes* en conflit les unes par rapport aux autres.

Nous avancerons, en nous appuyant sur un grand nombre de remarques contenues dans ce qu'on appelle "les classiques du marxisme" que les formations idéologiques ainsi définies comportent nécessairement, comme une de leurs composantes, une ou plusieurs *formations discursives* inter-reliées, qui déterminent *ce qui peut et doit être dit* (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée. (Pêcheux 1971 : 102)

Mais revenons à Pierre Achard :

Une formation discursive (Foucault ; Pêcheux) est la structuration de l'espace social par différenciation des discours. Cette différenciation repose sur des accumulations de "textes" dans un même voisinage, ce que j'appellerai *registres discursifs*. (Achard 1995a : 84)

Une lecture trop rapide pourrait laisser penser que l'on a affaire à une substitution de termes, « registre discursif » remplaçant « formation discursive ». Il n'en est rien : une formation discursive « repose » sur des registres discursifs, définis comme une accumulation de textes dans un même voisinage (celui-ci, sous la dépendance d'un point de vue formulable en terme de type d'actes, relève du système régulé des rapports sociaux). Quelques pages plus loin, on trouve une reformulation qui se distingue radicalement de la définition de Pêcheux en ce qu'elle prend appui sur ce que la formation discursive fait, plutôt que sur ce par quoi elle serait engendrée :

La formation discursive sera alors une sorte de structure implicationnelle des affectations d'effets de sens aux registres. (Achard 1995a : 91)

L'un des avantages de ce choix (dire ce que ça fait plutôt que d'où ça vient) est de permettre une formulation « moins psycho-sociale » de la notion d'interpellation :

[...] chaque attesté modifie de façon infinitésimale le champ du registre, renforçant ou affaiblissant sa cohérence, ce qu'on peut représenter, au niveau des formations discursives, comme une structure d'attracteurs. On peut alors reformuler de façon moins psycho-sociale la notion d'interpellation.

Un énoncé attesté interpelle l'ensemble des interdiscursivités possibles. Les attracteurs se manifestent alors comme des contraintes (de genre et d'acte)

contribuant à interpréter cet attesté comme relevant *plus ou moins* de tel ou tel paradigme interprétatif, c'est-à-dire comme un acte prenant place dans des séries. (Achard 1995a: 90)

Ainsi, une formation discursive est une structure d'attracteurs qui exerce sa contrainte sur le genre, le registre et le sens.

Une formation discursive n'est pas cernable au même titre qu'un registre. La voir comme une structure implicationnelle d'affectation d'effets de sens ne la met pas hors discours mais bien hors liste de textes. Elle se structure dans et par le discours mais n'est pas représentable en termes d'attestés; contrairement à un registre, elle ne peut pas, même imaginairement, être matériellement superposable à un corpus.

Ce qui, appartenant à la mémoire discursive, va de soi, et qui par conséquent n'est généralement ni dit, ni même vu, est du domaine de la formation discursive en tant que structure implicationnelle des affectations d'effets de sens.

Synthétiquement, on peut retenir de la formation discursive qu'elle est l'instance par laquelle se co-construisent l'espace discursif et l'espace social:

* du discursif vers le social: structuration de l'espace social par différenciation des discours,

* du social vers le discursif: structure d'attracteurs exerçant sa contrainte sur le genre, le registre et le sens (structure implicationnelle des affectations d'effets de sens aux registres).

Remarquons incidemment que l'objet formation discursive, dans l'une ou l'autre de ses définitions, est un être abstrait; cela résulte de ce qu'il n'existe pas d'objet empirique facilement appréhendable que l'on puisse étiqueter formation discursive. Nous n'en déduirons pas qu'il n'a pas d'existence réelle: qu'il nous soit absolument impossible de saisir le vent n'implique en aucune manière que ce ne soit qu'un phénomène imaginaire.

La notion de formation discursive nous semble, malgré son caractère quelque peu insaisissable, indispensable à une réflexion portant sur l'émergence du sens en discours. À titre d'illustration, nous prendrons un exemple simpliste. On peut, en première approximation, considérer la presse intellectuelle marxiste des années soixante-70 en France¹⁵ comme un registre discursif (« accumulation de "textes" dans un même voisinage »). Pour ses lecteurs habituels, la formation discursive qui préside à « l'affectation des effets de sens aux registres » tend à tirer la forme « Marx dit que » (qui y est particulièrement présente) vers une interprétation en argument d'autorité.

15. On pourra penser, par exemple, à une revue comme *La Nouvelle Critique*.

Il en résulte une valorisation du dit introduit par cette forme. Une autre formation discursive pourra induire une autre interprétation (« les mots “changent de sens” en passant d’une *formation discursive* à une autre », Pêcheux 1971 : 103).

7. Résumé des épisodes précédents

L’auto-ironie qui transparait dans ce sous-titre est la trace de l’aspect problématique de l’exercice auquel nous entendons nous livrer ici. Il s’agit de proposer des définitions (provisoirement définitives) des notions abordées, dans le but de les rendre plus facilement manipulables. Nous sommes consciente de ce qu’il y a de réducteur à tenter d’emprisonner la complexité de ces concepts en quelques mots, mais pensons que c’est le prix à payer pour une appropriation productive vivante ; au-delà de la recherche, toujours extrêmement aléatoire, de ce qu’a voulu dire l’auteur, travailler avec des concepts dont on revendique l’héritage suppose l’élaboration d’une compréhension opératoire. Pour ces raisons, nous proposons, à titre de résumé, les définitions, qu’à partir des travaux de Pierre Achard, nous avons fait nôtres :

- *Corpus*: accumulation de textes dans un même voisinage construit par un point de vue d’analyse.
- *Registre*: accumulation de textes dans un même voisinage ; celui-ci, sous la dépendance d’un point de vue formulable en termes de type d’actes, relève du système régulé des rapports sociaux.
- *Genre*: répartition inégale des formes langagières ; caractérisation interne par des éléments linguistiques, représentant l’énonciation non marquée du domaine.
- *Formation discursive*: structuration de l’espace social par différenciation des discours *et* structure d’attracteurs exerçant sa contrainte sur le genre, le registre et le sens (structure implicationnelle des affectations d’effets de sens aux registres).

Références bibliographiques

- Achard Pierre (1984a), Linguistique et histoire, dans Achard Pierre, Gruenais Max-Peter, Jaulin Dolores (éds), *Histoire et linguistique*, Paris, Maison des Sciences de l’Homme, p. 21-29.
- (1984b), Mémoire et production discursive du sens, dans Achard Pierre, Gruenais Max-Peter, Jaulin Dolores (éds), *Histoire et linguistique*, Paris, Maison des Sciences de l’Homme, p. 235-241.
 - (1988), La spécificité de l’écrit est-elle d’ordre linguistique ou discursif?, dans Catach Nina (éd.), *Pour une théorie de la langue écrite*, Actes de la

- Table Ronde internationale CNRS-H.E.S.O. Paris, 23-24 octobre 1986, Paris, Editions du CNRS (p. 67-76).
- (1989), Quelques propositions en sociologie du langage, dans Drigeard Gabrielle, Fiala Pierre, Tournier Maurice (éds), *Courants sociolinguistiques (séminaire de lexicologie politique de l'université de Paris III – 1986-1987)*, Paris, Klincksieck-INALF, (p. 39-51).
 - (1993), *La Sociologie du langage*, Paris, PUF, collection Que sais-je?
 - (1995a), Formation discursive, dialogisme et sociologie, *Langages*, 117, Paris, Larousse, p. 82-95.
 - (1995b), Registre discursif et énonciation: induction sociologique à partir des marques de personne. Le Congrès des Députés du peuple d'URSS en 1989, *Langage et société*, 71, p. 5-34.
 - (1996a), *SLADE, Sociologie du Langage, Analyse de Discours et Énonciation: Rapport scientifique à l'appui de la demande de création d'unité CNRS.* (Université de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines), non publié, communication personnelle 1996.
 - (1996b), Affiche *SLADE*, communication personnelle.
 - (1996c), *Fondements de sémantique discursive*, version provisoire, communication personnelle.
 - (1997), Analyse de discours en sociolinguistique, dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique, Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga (p. 41-47).
- Auger Julie (1997), Registre, dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique, Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga (p. 238).
- Benveniste Émile (1966), *Problèmes de linguistique générale*, tome I, Paris, Gallimard.
- Foucault Michel (1969), *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Gadet Françoise (1989), *Le Français ordinaire*, Paris, Armand Colin.
- Pêcheux Michel (1971), en collaboration avec Claudine Haroche et Paul Henry, La sémantique et la coupure saussurienne: langue, langage, discours, *Langage*, 24, *Épistémologie de la linguistique: Hommage à E. Benveniste*, Paris, Didier-Larousse, p. 93-106.
- (1981), *Matérialités discursives*, colloque des 24, 25, 26 avril 1980, Université Paris X-Nanterre, Conein Bernard, Courtine Jean-Jacques, Gadet Françoise, Marandin Jean-Marie, Pêcheux Michel (éds), Lille, Presses Universitaires de Lille, pp. 15-18.
- Saussure Ferdinand de (1916), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.